RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Tamazight ne sera pas officialisé

La langue amazighe ne sera pas officialisée dans la future Constitution, nous révèle-t-on de source sûre. Abdelaziz Bouteflika a définitivement tranché la question, ce jeudi 27 août, lorsqu'il réunissait les plus hauts responsables du pays au sujet de la révision de la Constitution qu'il annoncera tout prochainement.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Bouteflika aura signifié à ses interlocuteurs sa décision de laisser les choses en l'état s'agissant du statut de la langue amazighe dans la Constitution. A savoir, seulement au stade de «langue nationale» comme c'est le cas depuis l'amendement constitutionnel du 10 avril 2002. Ce dernier amendement, pour rappel, Bouteflika l'avait concédé, à l'époque, sous la pression des événements, c'est-à-dire le terrible printemps noir qui avait ébranlé la Kabylie en 2001. Depuis, l'article 3 de la Constitution algérienne stipule que «l'arabe est la langue nationale et officielle» suivi de l'article 3 bis (introduit le 10 avril 2002, ndlr), stipulant, lui, que «tamazight est également langue nationale. L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national».

La question de la promotion de la langue amazighe au rang de langue nationale et officielle, au même titre que la langue arabe, avait pourtant fait, avec celle de la limitation des mandats présidentiels, l'objet d'une unanimité quasi-parfaite de la classe politique, de la société civile ainsi que de l'ensemble des personnalités nationales ayant pris part aux deux consultations sur la révision constitutionnelle conduites par Abdelkader Bensalah en 2011, puis par Ahmed Ouyahia en juin 2014. Une proposition que fera même le Front de libération nationale, ce qui constitue, en soi, tout un symbole ! Qu'est-ce qui motive alors cette surprenante rétraction de Bouteflika, lui qui, pourtant, avait poussé en sous-main dans le sens de l'officialisation, au point d'en faire l'un des thèmes phare de sa campagne électorale pour la présidentielle du 9 avril 2009 ? Systématiquement, et à chacun de ses meetings d'alors, il lançait : «Nous sommes tous des Amazighs.» Un slogan évidemment que reprendront en chœur tous les satellites du pouvoir. Pour notre source, cela est la résultante de calculs politiciens frisant le cynisme chez Bouteflika. «Si en 2002, il y avait encore les répliques du tragique printemps noir, avec pas moins de 126 victimes et des dégâts matériels considérables, sans oublier que la revendication amazighe était encore portée par un mouvement protestataire fort, structuré et ayant pignon sur rue, la conjoncture est radicalement différente en 2015. De nos jours, il n'y a que les islamistes qui font réellement du bruit, qui font donc peur au pouvoir.»

Un pouvoir qui, effectivement, a fait aux islamistes, en ces huit mois de l'année 2015, plus de concessions que depuis l'indépendance. L'on peut citer, entre autres, les lâchages de ministres ayant «déplu» aux islamistes et leurs relais médiatiques comme Benghebrit, Mohamed Aïssa, ou Amara Benyounès carrément limogé du gouvernement, le gel (en réalité, la suppression) de la loi portant criminalisation des violences contre la femme, la liquidation, pour d'autres considérations il est vrai, d'un autre ministre, Youcef Yousfi, qui, pourtant, n'a fait qu'appliquer une décision du gouvernement portant exploration du gaz de schiste.

Photo : Samir Sid

Le Président Abdelaziz Bouteflika.

«Pour bien comprendre la situation, il faut savoir que la révision de la Constitution est, pour Bouteflika, la priorité absolue, la seule chose à laquelle il accorde bien de l'importance. Il veut la réussir avec un consensus le plus large possible.» Aux dernières réunions de jeudi dernier, il avait clairement signifié, aux hauts responsables qu'il recevait, qu'il voulait, sur cette question, «un grand débat national tapageur qui inclura y compris les plus extrémistes». C'est ce qui explique les agitations tolérées de Madani Mezrag, entre autres.

Pour le reste, le projet que soumettra Abdelaziz Bouteflika à l'approbation des deux Chambres du Parlement réunie en session extraordinaire, a définitivement tranché le retour à la fameuse disposition de l'article 74 de la Constitution de 1996 et qui limite le nombre de mandats présidentiels à seulement deux, au maximum bien sûr. Il s'agit là d'une revendication unanime à l'ensemble des partenaires politiques et sociaux consultés par Bensalah en 2011 puis par Ouyahia en 2014.

De même que la mouture que proposera Bouteflika ne prévoit pas de poste de vice-président. De par son tempérament, Bouteflika n'aurait d'ailleurs jamais admis une fonction pareille, lui qui avait même réduit la fonction de Premier ministre qu'il substituera à celle de chef de gouvernement en 2008, à une sorte de super fonctionnaire ! Depuis 2008, en effet, Bouteflika a interdit au Premier ministre de sanctionner les réunions du gouvernement par un communiqué.

Ce «privilège» est l'apanage du seul Conseil des ministres, présidé, pour cause, par le président de la République. Il ne s'agit d'ailleurs même plus de «Conseil du gouvernement», mais de simple «réunion du gouvernement», que l'exécutif tient tous les mercredis de manière quasi-clandestine.

Dans le projet de la nouvelle Constitution, Bouteflika maintient toujours la fonction de Premier ministre et exclut, dès lors, la réhabilitation de l'ancienne fonction de chef de gouvernement comme réclamé par l'écrasante majorité de la classe politique. Seule «concession» selon nos sources, «désormais, le Premier ministre devrait être issu du parti majoritaire, et avec quelques prérogatives supplémentaires».

Des prérogatives qui doivent surtout permettre au titulaire de la fonction de combler le vide occasionné par la maladie de Bouteflika. Aussi, le président du Conseil de la nation, quant à lui, verra ses prérogatives renforcées, notamment en prévision de «cas de force majeure», à savoir la vacance du pouvoir en cas de décès ou de démission du président de la République.

S'agissant de l'Assemblée populaire nationale, elle aura désormais, en vertu du projet de la nouvelle Constitution, le privilège de pouvoir «retirer la confiance à des membres du gouvernement», mais de manière individuelle, seulement.

K. A.

À ALGER, MARDI, LE PRÉSIDENT DU SÉNAT FRANÇAIS ANNONCE :

«Bouteflika me recevra personnellement dans un format restreint»

Gérard Larcher, le président du Sénat français, a annoncé, jeudi, en conférence de presse de rentrée, qu'il fera un déplacement à Alger du 8 au 12 septembre prochains. Les détails qu'il donne sur l'objet de cette visite et ce qu'il y fera sont assez cocasses, n'était qu'il parle de l'Algérie et que certains propos pourraient en offusquer plus d'un.

D'abord ce scoop : «Le Président Bouteflika m'a fait savoir qu'il me recevra personnellement…» Ainsi, le président du Sénat français sera reçu, nous annonce-t-il, par notre président de la République.

Sur cette annonce, rien à dire car rien de bien nouveau, Bouteflika, depuis le 4e mandat et sa maladie, a pour toute activité publique, l'accueil des visiteurs étrangers, de tous niveaux, même des conseillers et autres sous-secrétaires d'Etat. Bouteflika ne fait donc pas de fleur au patron des parlementaires français. Le nœud se situe ailleurs, dans la suite des propos de Larcher qui précise : «Le Président Bouteflika m'a fait savoir qu'il me recevra personnellement, dans un format restreint.»

Cette précision interroge. Larcher sera-t-il reçu seul, sans les membres de la délégation qui l'accompagnera et dans laquelle figurera certainement le groupe d'amitié France-Algérie du Sénat ? Donner deux précisions : «un accueil personnel en un format réduit» peut vouloir dire aussi que l'accueil de Larcher se fera le plus discret possible et peut-être en tête-à-tête.

Dans cette hypothèse, Bouteflika qui reçoit là un membre du parti «les Républicains», ex-UMP, a-t-il voulu signifier à son visiteur, très proche de Sarkozy, le patron de ce parti, sa colère encore vivace des propos que ce dernier a proférés sur le devenir de l'Algérie ? Ce serait là une hypothèse sinon plausible au moins rassurante pour les citoyens que nous sommes. Que dit encore celui qui sera reçu personnellement par Bouteflika ? Qu'il se déplace en Algérie parce que «l'Algérie joue un rôle-clé notamment dans le soutien qu'il faut apporter à la Tunisie et dans la situation au Maghreb». L'on se serait attendu à ce qu'il se limite à parler globalement de la situation «au Maghreb» et qu'il s'abstienne à nous dire ce qu'il «faut» faire en direction de nos voisins. Eh bien non car, explique le parlementaire, s'il évoque la Tunisie c'est parce qu'il est «très inquiet pour la Tunisie, seul exemple de transition démocratique réussie mais extraordinairement fragilisée». Voilà des propos qui vont bien plaire à son interlocuteur algérien qui considère que lui a bien réussi l'instauration de la démocratie, comme nul autre dans aucun autre pays de la région.

Au-delà, ces derniers propos de Larcher sur la Tunisie traduisent bien cette propension de beaucoup de politiques français à jouer encore plus «paternalistes», plus «néo-colonialistes» oubliant de tirer les enseignements de leur passé et des désastres que l'UMP, notamment, ont contribué à installer dans la région.

Enfin sitôt la visite du 8 au 12 septembre de Gérard Larcher terminée, une autre s'enclenche. Jean-Louis Bianco, représentant spécial pour les relations franco-algériennes, sera en visite de travail du 12 au 14 septembre pour notamment faire le point des projets en cours mais surtout examiner «les perspectives de nouveaux partenariats entre les deux pays».

Comme l'a encore dit Larcher jeudi dernier en conférence de presse à Paris, «la diplomatie parlementaire contribue d'une façon très active à défendre les intérêts de notre pays». Pour ce qui est du nôtre, l'Algérie, il faut juste espérer que nos intérêts soient aussi bien défendus par nos responsables, politiques, diplomatiques et parlementaires.

Khedidja Baba-Ahmed

CONFECTION DES PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUES

L'opération élargie à toutes les municipalités de la capitale

C'est dans une véritable course contre la montre que le département de l'intérieur et des collectivités locales s'est engagé avant l'échéance de novembre prochain. A compter de cette date, seuls les passeports biométriques seront admis au voyage. Et pour accélérer la cadence pour la délivrance de ce document, une opération de décentralisation portant confection des passeports a été élargie au niveau des APC. La capitale a entamé l'expérience le mois dernier.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le département de l'intérieur et des collectivités locales veut saisir cette opportunité pour en faire d'une pierre deux coups. Autrement dit établir les passeports et les cartes d'identité biométriques au niveau des municipalités.

Il s'agit selon les initiateurs du projet «d'un saut dans le domaine de la gestion moderne des documents administratifs». Ainsi après une courte expérience engagée au niveau de l'APC d' Alger-Centre, choisie par le département de l'intérieur comme une commune pilote, il a été décidé d'élargir l'expérience aux autres communes et ce «dans le but d'accélérer le processus mis en place».

Pour rappel, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a fixé comme dernière échéance du lancement du passeport électronique et biométrique pour l'ensemble de ses membres le 1er avril 2010 et l'échéance de retrait définitif de la circulation dans le monde du passeport non électronique et non biométrique à l'horizon 2015.

Au sujet de la carte d'identité biométrique, le gouvernement algérien a entamé la vitesse de croisière en annonçant le nom de l'entreprise en charge de la réalisation de ses cartes d'identité. Il s'agit du groupe franco-néerlandais, Gemalto qui a décroché le marché pour un montant de 17 millions d'euros. La firme en question, faut-il le noter, avait déjà remporté le marché pour la confection de la carte d'assurance maladie Chifa en 2006 et les passeports biométriques en mai 2014.

Le groupe franco-néerlandais a été choisi pour «l'acquisition de corps de la carte pré-personnalisée et applicatifs de la carte nationale d'identité biométrique et électronique (CNIBE)», à l'issue du second appel d'offres lancé fin mars dernier, avait indiqué l'avis d'attribution provisoire du ministère de l'Intérieur. Le premier appel d'offres lancé en décembre 2014 avait été déclaré infructueux quelques mois plus tard par le ministère de l'Intérieur.

Selon la même source, ce marché représente la réalisation de plus de 24 millions de cartes d'identité. Sur un autre registre, on indique qu'une fois l'opération de réalisation des cartes d'identité biométriques achevée, il sera question de lancer la troisième opération rentrant dans le cadre de la modernisation de l'état civil à savoir le passage du permis de conduire au mode biométrique.

Selon le responsable en charge de ce dossier au niveau du département de l'intérieur et des collectivités locales, M. Abderezzak Henni, «l'élaboration de la base de données et du fichier national concernant ce document a été déjà lancée».

A. B.